

Facil'familles devient Paris Familles



Accédez au portail Paris Familles depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone
<https://familles-portail.paris.fr/>

Connectez-vous avec un compte MonParis, compte unique de connexion à l'ensemble des services de la Ville de Paris

► Ma première connexion au portail Paris Familles



J'accède au site du portail Paris Familles
<https://familles-portail.paris.fr/>



Je me connecte au portail avec un compte MonParis : j'utilise mon compte habituel ou je crée un compte, en privilégiant France Connect

Connexion à votre compte Mon Paris

Adresse de courriel *
 Veuillez saisir votre adresse de courriel. Elle doit avoir le format monadresse@mail.com

Mot de passe Mon Paris *
 Veuillez saisir votre mot de passe Mon Paris

Mot de passe Mon Paris

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Continuer

Pas encore de compte ?
 Créer votre compte Mon Paris

Ou

S'identifier avec FranceConnect

FranceConnect est un service proposé par l'État qui simplifie la création de votre compte et permet de valider vos informations sans fournir de justificatif.
 Plus d'informations sur le site de FranceConnect [ici](#)



J'accède à la page d'accueil du portail Paris Familles.
 Je peux consulter mes informations et celles de ma famille. Je peux réaliser une inscription ou payer mes factures.



1

Utilisez France Connect pour vous connecter (procédure recommandée)



Vous disposez déjà d'un compte Mon Paris ? Identifiez-vous via France Connect !

Même si vous disposez déjà d'un compte Mon Paris, nous vous recommandons fortement de vous identifier via France Connect.

Avec France Connect, vos informations déjà connues de la Ville de Paris pourront être associées à votre compte Mon Paris en toute sécurité. Cette procédure facilitera vos démarches. Elle est fortement recommandée.

Vous pouvez également vous connecter avec votre adresse courriel et votre mot de passe habituels.

Vous n'avez pas encore de compte Mon Paris ? Créer un compte via France Connect !

Cliquez sur le bouton « Créer votre compte Mon Paris » puis « Utilisez FranceConnect pour créer votre compte ».

Vous pouvez également saisir vos informations dans le formulaire « Remplissez vos informations ». **Attention, cette procédure ne garantit pas que votre compte soit associée à vos informations déjà connues de la Ville de Paris (enfants dont vous êtes le responsable légal, informations de facturation).**

2 | Vérifiez vos informations d'identité

La page d'accueil du portail vous invite à vérifier vos informations d'identité avec FranceConnect, si ce n'est pas encore fait. Si vous voyez l'écran ci-dessous, nous vous invitons à utiliser France Connect pour gagner du temps lors de vos prochaines démarches. **Vous n'aurez besoin de le faire qu'une seule fois.**



3

Je vérifie les informations de ma famille et mes informations de facturation (tranche tarifaire, prélèvement bancaire, etc.)

En cliquant sur « Mon profil Paris Familles », vous pouvez vérifier que vous et vos enfants sont bien connus de Paris Familles.

Attention : l'autre responsable légal de vos enfants est affiché uniquement s'il réalise des activités de Paris Familles (ateliers des Beaux-Arts ou CRR) et que vous êtes responsable du paiement de ces activités.

Si un de vos enfants n'apparaît pas, vous pouvez cliquer sur « Ajouter un enfant » depuis la page d'accueil ou depuis la page « Mon profil Paris Familles ».

Nous vous invitons également à vérifier vos informations de facturation et à les actualiser si besoin (« Mes informations de facturation » dans le menu de gauche).



Pour faire une nouvelle inscription, vous pouvez cliquer sur « Faire une inscription » dans le menu de gauche.

Pour voir et payer vos factures, vous pouvez cliquer sur « Mes factures » dans le menu de gauche.

Attention : seules les factures émises à partir de début octobre 2024 inclus sont à payer sur Paris Familles. Vos factures antérieures, dont les factures émises début août et début septembre 2024 seront à payer dans facil'familles.



Paris Familles

Inscription aux activités périscolaires de la Ville de Paris

Rentrée scolaire 2024-25



► **Faire une inscription**

A partir du 26 août 2024, vous pouvez inscrire votre enfant aux activités périscolaires, directement depuis le portail Paris Familles (« Faire une inscription » dans le menu de gauche).

La Ville de Paris a mis en place un service numérique unique permettant d'inscrire votre enfant aux différentes activités sur le temps du midi, les temps d'activités périscolaires et le temps du soir (goûters récréatifs ou études surveillées, ateliers bleus et ateliers lecture). Ce service vous permet d'inscrire votre enfant aux activités proposées par l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé, en fonction de son niveau et de sa classe.

Ce service permettra de limiter l'usage des formulaires papier. **Attention : si vous souhaitez continuer à utiliser un formulaire papier d'inscription, il se peut que vos informations et vos démarches ne soient pas accessibles dans le Portail Paris Familles car celles-ci n'auront pas été associées à votre compte MonParis.**

En cas de difficulté, contacter le responsable éducatif ville de l'école. Vous pouvez également contacter le 39 75 ou vous rapprocher de votre mairie d'arrondissement qui pourra vous aider dans vos démarches.



Inscription mode d'emploi : les principales étapes

- Je me connecte au service numérique depuis le portail Paris Familles ou depuis paris.fr / activités périscolaires.
- Je sélectionne mon enfant pour l'inscrire aux activités proposées par son école.



Je ne peux pas sélectionner mon enfant pour l'inscrire car il n'apparaît pas dans le formulaire.

Vous avez été invité en mai 2024 à vérifier vos informations personnelles afin de conserver les informations de votre compte famil'familles dans Paris Familles. Si vous n'avez pas effectué cette démarche, il se peut que votre enfant ne soit pas rattaché à votre compte MonParis.

Pour inscrire votre enfant, ajouter-le directement depuis le service d'inscription ou depuis la page « Mon profil Paris Familles », en cliquant sur « Ajouter un enfant ». Cette démarche nécessite une instruction par les services de la Ville de Paris. Vous serez informé par courriel quand cette instruction sera terminée. Vous pourrez alors inscrire votre enfant aux activités périscolaires proposées par son école.

Mon enfant apparaît deux fois dans la liste des enfants que je peux inscrire.

Votre enfant est connu sous deux identités différentes par la Ville de Paris. Pour confirmer qu'il s'agit du même enfant, nous vous remercions de nous contacter via le lien « Contact » disponible en bas de page (sur paris.fr et dans le portail Paris Familles). Nous vous recommandons de ne pas sélectionner l'une des deux identités en doublon avant qu'une réponse vous ait été donnée.

Mon enfant apparaît dans la liste des enfants que je peux inscrire, mais les informations le concernant sont erronées (erreur sur le nom de naissance, le prénom, l'école ou le niveau)

Nous vous remercions de nous contacter via le lien « Contact » disponible en bas de page (sur paris.fr et dans le portail Paris Familles). Une correction sera réalisée par les services de la Ville de Paris suite à votre signalement.

- J'inscris mon enfant aux activités proposées. Je peux formuler des souhaits si je souhaite que mon enfant participe à des ateliers lecture ou des ateliers bleus proposés par son école.
- Je vérifie mes informations de facturation et notamment ma tranche tarifaire ; si je n'ai pas mis à jour ma tranche tarifaire pour l'année scolaire 2024-25, je peux le faire depuis le service numérique « Mon quotient familial parisien ». **NOUVEAU - Ce service simplifie la mise à jour de votre tranche tarifaire à partir de votre numéro d'allocation CAF ou votre numéro de référent fiscal. Vous n'avez plus à nous communiquer de justificatifs !**
- En fonction de ma tranche tarifaire, je prends connaissance du prix des activités auxquelles je souhaite que mon enfant soit inscrit. Le prix est donné à titre indicatif.
- Je reçois par courriel une confirmation de ma démarche. Je peux suivre dans le portail Paris Familles et dans MonParis mes inscriptions et mes démarches.